

Méthodologie :

- **Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)**

Le programme de la DUC agrégé a été créé par Statistique Canada et mis en œuvre en 1962. Il permet de consigner les données recueillies par les divers corps de police à travers le pays. Il comprend le nombre d'affaires signalées à la police et le nombre d'affaires réelles. De plus, il comprend les incidents classés par mise en accusation, le nombre de personnes accusées pour chaque groupe d'âge (enfant, adulte) et pour chaque sexe.

- **Programme révisé de la déclaration uniforme de la criminalité (DUC II)**

Le programme révisé recueille des renseignements détaillés sur les événements criminels ou non-criminels signalés à la police. Ce nouveau programme s'implante progressivement depuis 1993 à travers le Canada. Les informations recueillies sur les événements sont séparées en trois fichiers : 1) l'incident, 2) le suspect et 3) la victime. De plus, lorsqu'une seule affaire criminelle comporte plusieurs violations, le nouveau programme permet de saisir les quatre chefs d'accusation les plus graves. Au Québec, ces données sont gérées par la Sûreté du Québec.